

d'une importance nationale (par opposition à locale ou régionale). La Direction négocie avec les provinces en vue d'acquiescer d'autres lieux. Elle a conclu avec différentes autorités provinciales et municipales et avec certaines sociétés sans but lucratif des accords à frais partagés visant l'acquisition et la restauration de bâtiments et de structures ayant une importance historique ou architecturale, étant entendu que l'autre partie paie le reste du coût d'acquisition et de restauration et entretient les bâtiments à perpétuité. Ces dernières années, on a enregistré annuellement près de 5 millions de visites aux parcs et lieux historiques nationaux du Canada. Pour obtenir des détails au sujet de l'emplacement et des caractéristiques des parcs et lieux historiques nationaux, il suffit de s'adresser à Parcs Canada.

L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada est un programme automatisé qui permet de relever, d'analyser et de classer les vieux bâtiments. On a inventorié jusqu'ici les extérieurs d'environ 200,000 bâtiments, qui ont presque tous été catalogués, et les intérieurs d'environ 1,800 d'entre eux.

Accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC). Des organismes publics, des groupements et des particuliers s'efforcent activement de protéger et de préserver les ressources du patrimoine canadien. Afin d'offrir aux Canadiens de nouvelles occasions d'apprécier et de comprendre leur patrimoine naturel, culturel et historique, Parcs Canada a créé un programme coopératif, les Accords au sujet de la récréation et de la conservation, qui porte surtout sur les canaux historiques et les aires de patrimoine national à gestion conjointe.

Concrétisée par le réseau Rideau — Trent — Severn, l'importance actuelle des canaux historiques en tant que voies d'eau récréatives favorise non seulement la navigation, mais également la participation des visiteurs à diverses activités de loisir. Ces canaux illustrent l'évolution historique et la technologie primitive.

Patrimoine international. Le Canada est au nombre des 65 pays qui ont ratifié la Convention de l'UNESCO concernant le patrimoine international, dont l'objet est d'identifier et de protéger les biens culturels et naturels du monde entier considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Sept sites canadiens figurent dans la liste des éléments du patrimoine international: le parc historique national L'Anse aux Meadows (T.-N.); le parc provincial Dinosaur et le précipice à bisons Head-Smashed-In Buffalo Jump (Alb.); le site fossilifère des schistes argileux de Burgess, dans le parc national Yoho, et le parc provincial de l'île Anthony (C.-B.); le parc national Kluanne (Yukon), et le parc national Nahanni (T.N.-O.).

1.7.2 Fondation canadienne pour la protection du patrimoine

Créé en 1973, cet organisme national de bienfaisance a pour but de promouvoir la connaissance du patrimoine architectural à travers le pays. En 1972, il recevait du gouvernement fédéral un fonds de

dotation de \$12 millions dont les intérêts servent à élargir ses travaux. D'autre part, cet organisme s'efforce d'obtenir également de l'aide financière des secteurs privé et public.

1.7.3 Parcs provinciaux

Toutes les provinces ont aménagé des parcs sur leur territoire. Il s'agit dans certains cas de régions sauvages préservées afin que certains endroits du pays demeurent dans leur état naturel. Toutefois, la plupart ont moins d'envergure mais sont remarquables pour leur paysage; faciles d'accès, ce sont des lieux de divertissement qui sont ou seront un jour dotés de services de camping et de pique-nique. (Pour plus de détails, voir le tableau 1.10.)

Terre-Neuve. Cette province a établi son premier parc en 1954, dans le secteur ouest de l'île. Elle a ensuite aménagé des terrains de camping et de pique-nique en bordure de la route transcanadienne. Plus tard, elle a créé des parcs dans des zones isolées le long de la côte. Son réseau actuel comprend des terrains de camping, des parcs de jour où les visiteurs peuvent pique-niquer et se baigner, des attractions panoramiques naturelles et des terrains réservés pour l'aménagement ultérieur de nouveaux parcs.

Île-du-Prince-Édouard. Le réseau de parcs de cette province comprend cinq catégories de parcs: réserves naturelles, parcs de conservation du milieu naturel, parcs récréatifs, haltes routières/accès aux plages, et parcs historiques. Ces parcs embellissent les routes panoramiques qui serpentent le long des côtes.

Nouvelle-Écosse. Le réseau de parcs de cette province, a débuté à la fin des années 50 par l'aménagement de haltes routières. Il a pris de l'expansion depuis lors et compte actuellement des terrains de camping, des terrains de pique-nique et des parcs routiers, ainsi que des parcs avec plages ouverts le jour seulement. La plupart des parcs sont facilement accessibles à partir des grandes routes.

Nouveau-Brunswick. Le réseau de parcs de cette province comprend des parcs récréatifs, des haltes routières, des terrains de camping, des parcs avec plages, des parcs fauniques et des parcs de conservation des ressources. Plusieurs de ces parcs offrent des activités organisées, des baignades sous la surveillance de sauveteurs et des programmes d'interprétation. Les deux parcs ouverts toute l'année sont Mactaquac, près de Fredericton et Sugarloaf, près de Campbellton.

Québec. Le réseau de parcs et de réserves administré par le gouvernement du Québec comprend des parcs et des réserves en milieu sauvage, des auberges, des terrains de camping, de golf et de pique-nique, des parcs nautiques et d'autres aménagements récréatifs et touristiques. Les visiteurs peuvent y camper, y faire du canotage ou des randonnées pédestres et, en hiver, du ski de fond et de la raquette.

Ontario. Commencé en 1893, le réseau de parcs ontarien comprend six catégories: parcs sauvages, milieux naturels, aires de loisirs, réserves naturelles, cours d'eau et parcs historiques. Par exemple, le parc Algonquin, établi en milieu naturel, compte 17 aires